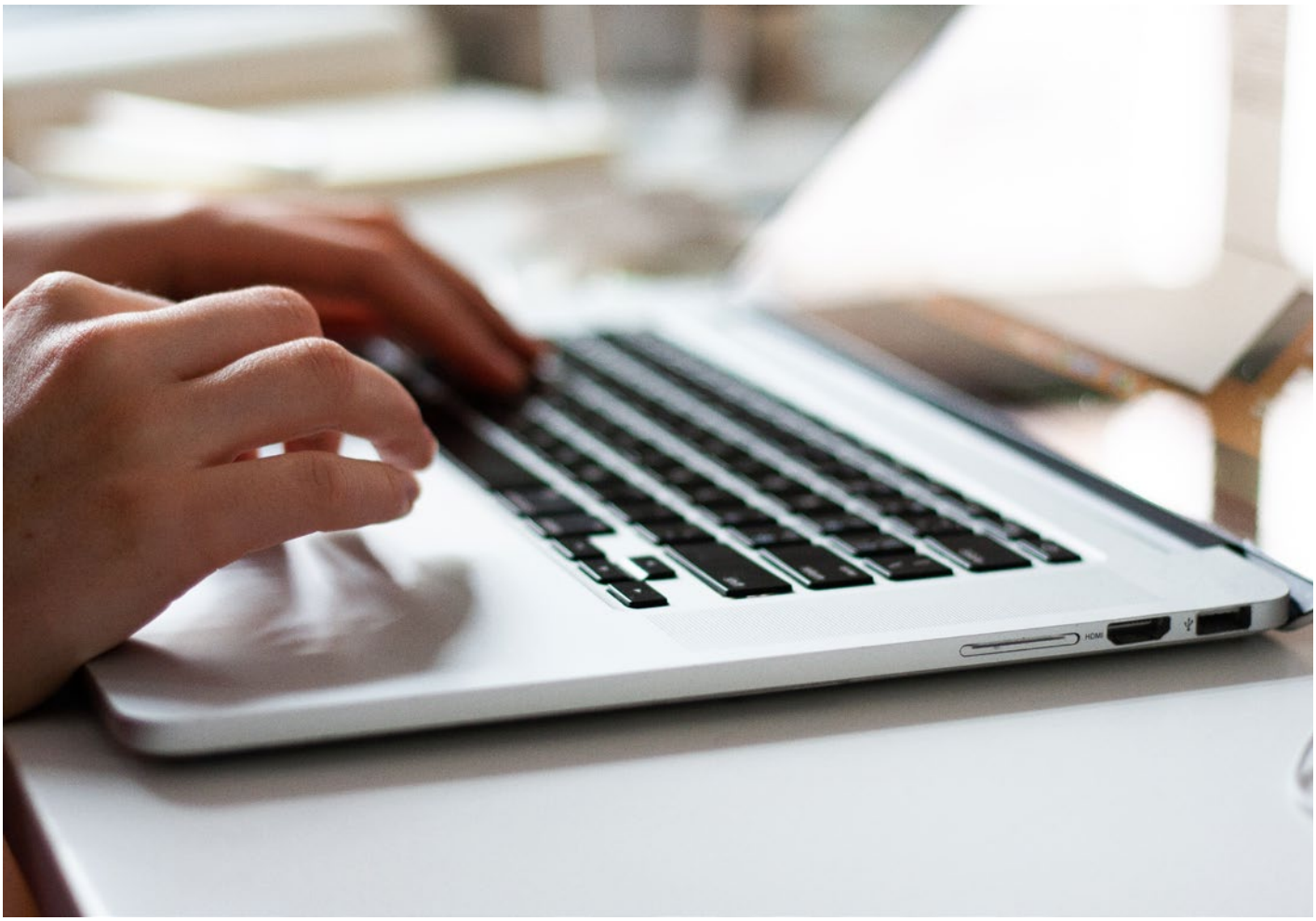

© Michael Dolejš / Unsplash

Le rapport annuel dans son entier est disponible en ligne.

Bureau d'expertises extrajudiciaires de la FMH

Rapport annuel 2022 Dès le 31 mai 2023, le rapport annuel 2022 du Bureau d'expertises est disponible en ligne. Seule est publiée ci-après la statistique de l'année écoulée.

Valérie Rothhardt[a], Caroline Hartmann[b]
[a] Avocate, co-responsable du Bureau d'expertises; [b] Avocate, Dre en droit, co-responsable du Bureau d'expertises

Published under the copyright license "Attribution – Non-Commercial – NoDerivatives 4.0". No commercial reuse without permission. See: http://emh.ch/en/services/permissions.html

Depuis 1982, le rapport annuel du Bureau d'expertises extrajudiciaires de la FMH est publié dans le Bulletin des médecins suisses. Il a fait peau neuve l'année passée et revêt désormais la forme électronique. La version online est conçue de manière claire et permet aux lectrices et aux lecteurs de choisir les chapitres de manière ciblée.

Seule est encore publiée ici la statistique concernant l'année écoulée; les informations supplémentaires (analyse de la statistique et activités) figurent sur le site internet du Bureau d'expertises.

Découvrez le rapport annuel sous sa nouvelle forme en suivant le chemin www.fmh.ch → A propos de la FMH → Organisation → Bureau d'expertises de la FMH → Rapport annuel 2022.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Statistiques

Tableau 1: Expertises établies [1] et leur résultat par région linguistique, 2022

	Expertises établies	Violation devoir de diligence [2] avérée	Violation devoir de diligence niée	Violation devoir de diligence indéterminée
Suisse alémanique	30	10	20	0
Tessin	0	0	0	0
Suisse romande	16	11	5	0
Toute la Suisse	46 (100%)	21 (45,7%)	25 (54,3%)	0 (0%)

Tableau 2: Lien de causalité [3] par région linguistique, 2022

	Violation devoir de diligence avérée	Causalité confirmée	Causalité niée
Suisse alémanique	10	5	5
Tessin	0	0	0
Suisse romande	11	8	3
Toute la Suisse	21 (100%)	13 (61,9%)	8 (38,1%)

Tableau 3: Non-entrées en matière par région linguistique, 2022

	Non-entrées en matière
Suisse alémanique	6
Tessin	1
Suisse romande	6
Toute la Suisse	13

Tableau 4: Expertises établies et leur résultat [4] par spécialité, 2022 et 1982-2022

	Expertises établies		Violation devoir de diligence avérée		Violation devoir de diligence niée		Violation devoir de diligence indéterminée	
	2022	1982–2022	2022	1982–2022	2022	1982–2022	2022	1982–2022
Médecine interne générale	3	508	2	185	1	309	0	14
Anesthésiologie	0	128	0	41	0	84	0	3
Chirurgie	6	883	3	316	3	540	0	27
Dermatologie	0	31	0	9	0	20	0	2
Gastro-entérologie	1	24	0	9	1	15	0	0
Gériatrie	0	0	0	0	0	0	0	0
Gynécologie et obstétrique	4	498	2	192	2	298	0	8
Hématologie	0	1	0	1	0	0	0	0
Chirurgie de la main	0	70	0	26	0	42	0	2

Published under the copyright license "Attribution – Non-Commercial – NoDerivatives 4.0". No commercial reuse without permission. See: http://emh.ch/en/services/permissions.html

Tableau 4: Expertises établies et leur résultat [4] par spécialité, 2022 et 1982-2022 (suite)

Chirurgie cardiaque et vasculaire thoracique	1	29	0	9	1	19	0	1
Infectiologie	0	1	0	1	0	0	0	0
Médecine intensive	1	3	1	2	0	1	0	0
Cardiologie	0	28	0	13	0	14	0	1
Chirurgie pédiatrique	1	28	0	3	1	25	0	0
Chirurgie maxillo-faciale	0	15	0	5	0	10	0	0
Psychiatrie pédiatrique	0	1	0	0	0	1	0	0
Néphrologie	0	2	0	0	0	2	0	0
Neurochirurgie	3	119	1	39	2	80	0	2
Neurologie	1	30	1	9	0	20	0	1
Oncologie	0	10	0	4	0	6	0	0
Ophthalmologie	3	160	1	50	2	105	0	6
Chirurgie orthopédique	19	830	6	310	13	505	0	15
Oto-rhino-laryngologie ORL	0	126	0	31	0	91	0	4
Pédiatrie	1	76	1	33	0	40	0	3
Pathologie	0	6	0	4	0	2	0	0
Pharmacologie	0	2	0	2	0	0	0	0
Médecine physique et réadaption	0	13	0	3	0	9	0	1
Chirurgie plastique, reconstructive et esthétique	1	137	1	29	0	105	0	3
Pneumologie	0	3	0	2	0	1	0	0
Psychiatrie	2	23	2	10	0	13	0	0
Radiologie	0	60	0	16	0	41	0	4
Radio-oncologie	0	1	0	1	0	0	0	0
Rhumatologie	0	18	0	6	0	12	0	0
Urologie	0	91	0	14	0	74	0	3
Chirurgie thoracique	0	1	0	0	0	1	0	0

Correspondance
gutachterstelle[at]fmh.ch

Notes
1 Comprend les expertises écrites et les expertises conjointes de la FMH.
2 La notion de violation du devoir de diligence recouvre la faute de diagnostic et/ou de traitement, la violation du devoir d'information et la faute liée à l'organisation.
3 Le lien de causalité est considéré comme étant admis quand l'expert l'a estimé certain, très probable ou revêtant une vraisemblance prépondérante.
4 En cas d'expertise multidisciplinaire, chaque violation du devoir de diligence constatée est répertoriée sous la discipline correspondante. Il peut donc y avoir une discrépance entre le nombre d'expertises établies et le nombre de violations du devoir de diligence constatées dans les différentes disciplines.

Published under the copyright license "Attribution – Non-Commercial – NoDerivatives 4.0". No commercial reuse without permission. See: http://emh.ch/en/services/permissions.html